

LION EN SULLIAS

COMMUNICATION

Le système de vidéo protection qui a été installé n'est pas encore opérationnel. Il le sera après confirmation par la préfecture et la gendarmerie.

Il ne servira qu'à la protection du bâtiment de la Mairie et de la place, du bâtiment des services techniques et de l'aire de tri des déchets.

Il n'y a aucune atteinte à la vie privée puisque seuls les espaces publics sont concernés, que ces images ne sont accessibles que par le Maire et ne seront visionnées qu'en cas de dégradations, agressions et ne donneront lieu à extraction que sur procédure judiciaire.

Par ailleurs nous tenons à préciser que c'est la gratuité totale de l'installation et du matériel, dans la cadre d'un partenariat avec la société VERITAS sur trois ans, qui nous a incités à procéder à cette opération.

La municipalité.